

## « le roman familial »

### Si la Médiation Familiale était une personne, avec une histoire de vie, quels ont été pour vous les moments-clés ?

Les événements référencés à plusieurs reprises sont:

- Le voyage initiatique au Québec/ rencontre avec les pionniers
- La création de l'APMF
- La création du CNCMF
- Le congrès de Caen ou encore de la Rochelle
- Le développement de l'activité en libéral
- Création du DEMF en 2003, considéré comme le passage de la pratique empirique à la reconnaissance des pouvoirs publics
- L'institutionnalisation avec la prestation de service 2006
- La politique de la famille soutenue par l'APMF et la Fenamef
- La médiation parents/ados entre dans la prestation CAF

En rapport avec les principes éthiques et déontologiques :

- La création du code déontologique en 1990
- L'élaboration du livret pratique éthique

En rapport avec la loi, illustrant la reconnaissance du législateur :

- L'apparition de la médiation familiale dans le code civil 2002 / 2004, telle une participation progressive à la vie de la cité
- L'injonction à l'information
- La médiation ordonnée
- La « double convocation »
- L'expérimentation TMFPO
- Un diplôme non protégé qui permet à certains non diplômés d'état d'exercer

### Comment envisagez-vous les prochaines étapes de cette histoire ?

2 orientations majeures en réponse à cette question :

- Une plutôt optimiste, soulignant une diversification des pratiques, en plénitude avec une meilleure visibilité et une plus grande reconnaissance, ouverture plus grande (parents-ados et autour de la personne âgée) avec la satisfaction du chemin parcouru, en continuant des expérimentations.
- Et une autre exprimant des inquiétudes et des peurs face à une normalisation trop proche de la conciliation, un jeu d'équilibre entre les besoins Justice/CAF et les besoins des personnes, voire par l'effacement des spécificités de la médiation familiale dans la médiation généraliste :
- Risque de récupération et de normalisation

Des besoins ont été exprimés :

- Mettre en avant nos compétences, protéger le métier, démultiplier la présence de la médiation familiale libérale,
- Exigence du DEMF, de l'analyse de la pratique et de la formation continue.

- Faire reconnaître le Niveau II du DEMF, aller vers une rémunération acceptable, pouvoir en vivre,
- Conserver l'indépendance face à des institutions en crise.
- La création d'un Conseil National de la médiation avec une place reconnue et protégée pour la médiation familiale.
- Besoin de maturité, libre de fantasmes de toute –puissance, mais aussi de confiance et de solidarité entre nous médiateurs (sortir des rivalités)

### **Principales questions posées aux intervenants ?**

- Est-ce que l'évocation du passé vous semble indispensable en médiation familiale ?
- Quel regard sur notre histoire apporte la sociologie clinique pour saisir les enjeux d'aujourd'hui et préparer les choix de demain ?
- Le repli sur soi et le désintérêt pour l'autre construit une histoire commune séparément quel levier imaginer pour donner naissance à cet esprit de la médiation dans les imaginaires collectifs ?